



**Syndicat Mixte
des Transports
Collectifs de l'Oise**

1 rue Cambry
BP 941
60024 Beauvais cedex
Tél : 03 44 10 70 64
Fax : 03 44 15 09 02
www.oise-mobilite.fr

**Monsieur Alex SEGHERS
Président de la Commission Aménagement
Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard
202, rue de Paris
BP 10107
60 131 St-Just-en-Chaussée cedex**

Beauvais, le **14 JAN. 2010**

Affaire suivie par Sylvie DEFONTAINE
Tel 03. 44 .10. 45 .34
Email : sylvie.defontaine@cg60.fr

Objet : Réponse du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise concernant le dossier d'arrêté du SCOT du Pays Clermontois-Plateau Picard

Pièces jointes : un flyer grand public de « Oise mobilité » et un dépliant sur le service de covoiturage

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir bien voulu associer le **Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)** dans votre démarche prescrivant l'arrêté du SCOT du Pays Clermontois-Plateau Picard.

Après un examen attentif des documents du SCOT arrêté, je souhaiterais apporter des observations et des compléments d'information.

Le diagnostic :

S'agissant du Diagnostic, il est précisé page 120 que « la création d'un syndicat des transports sous les auspices du CG pourrait être l'occasion d'un développement des transports à la demande, notamment pour personnes âgées ». Il convient notamment de préciser les compétences exactes du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) dont il est fait mention.

En effet, créé depuis le 4 décembre 2006, le SMTCO est un établissement public chargé du développement et de la coordination des transports collectifs sur le territoire du département de l'Oise. Par ailleurs, né de la volonté commune du Conseil Général de l'Oise, du Conseil Régional de Picardie et des autorités organisatrices de transport de l'Oise, les compétences dévolues au syndicat mixte sont les suivantes :

- coordonner les services de transports en commun organisés par les différentes autorités organisatrices de transport dans un but d'intermodalité (correspondance horaire entre train/car/bus, continuité des réseaux dans l'intérêt des usagers),
- mettre en place une centrale d'information multimodale, complétée d'une centrale de réservation pour les services de transport à la demande et d'une centrale de covoiturage,
- favoriser la création d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés dans un souci de simplification pour l'utilisateur et de tarif plus attractif,
- inciter à la mise en place d'une offre complémentaire de transport collectif par des aides financières pour répondre aux nouveaux besoins de déplacement,

- être une instance de dialogue avec les régions et départements limitrophes en matière de transports collectifs pour engager des coopérations pour les zones frontalières.

Chaque autorité organisatrice de transport reste compétente pour l'organisation des transports collectifs relevant de son domaine. Le syndicat mixte n'intervient que sur « les plus » destinés à favoriser le développement des transports en commun et leur intermodalité.

Par ailleurs, il serait utile d'indiquer dans le diagnostic, au chapitre consacré aux transports et déplacements, l'existence du SMTCO et de ses compétences.

Le SMTCO a mis en place des outils de coordination et d'information voyageurs (centrale téléphonique et internet d'information sur tous les transports collectifs de l'Oise) avec système de réservation de services de transport à la demande (TAD), ainsi qu'une centrale de covoiturage. Ces services sont décrits ci-après dans ce courrier.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) :

Les principes d'intermodalité entre les modes de transports (marche, transports en commun, covoiturage, vélos, trains) que défend le SMTCO doivent être développés, ce qui est d'ailleurs noté dans votre document pages 38 à 40. L'amélioration des conditions de déplacements intermodaux par l'aménagement des pôles d'échanges doit être encouragée.

Concernant les choix d'orientation pour le développement touristique, développement économique et les extensions urbaines, j'attire votre attention sur la nécessité que le SCOT du Pays Clermontois-Plateau Picard retranscrive les préconisations du SMTCO, à savoir la prise en compte du rabattement vers les transports en commun, ce que vous avez d'ailleurs préconisé mais également le développement en faveur des modes doux vers les gares / pôle d'intermodalité (gares de Clermont, Saint-Just-en-Chaussée et Tricot) en créant ou réhabilitant des chemins piétonniers et des pistes cyclables.

Sur la question des enjeux transports et déplacements, et sur l'offre de transport pour les voyageurs et de conditions de déplacements pour les habitants à l'échelle intercommunale, les liaisons vers les pôles intermodaux comme les gares ferroviaires doivent effectivement être privilégiées afin de favoriser l'intermodalité entre les trains, les cars départementaux, les modes doux et aussi les voitures (notamment le stationnement réservé en faveur du covoiturage que vous encouragez dans le PADD et dans le DOG). Il me semble très important de favoriser les rabattements vers ces nœuds de transports, notamment sur les longues distances. L'accessibilité et le stationnement sont à intégrer dans les projets d'aménagement afin de respecter le cheminement des personnes à mobilité réduite.

La préoccupation sur la qualité des espaces publics est à prendre en compte puisqu'elle participe très largement au cadre de vie des habitants. Cette réflexion pourrait être prolongée par un aménagement global sur le développement des modes doux (cheminement piétons et pistes cyclables, garages à vélos) reliant les projets d'extensions urbaines futures, ainsi que par l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et l'aménagement des arrêts pour les transports en commun.

Il serait souhaitable que les équipements sportifs et culturels, les extensions urbaines et économiques des communes de votre SCOT puissent être desservis par les modes doux, et que les itinéraires puissent être aménagés et sécurisés. L'amélioration de la qualité des espaces publics et de leur aménagement, de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est à privilégier.

L'urbanisation est à favoriser à proximité des axes de transports collectifs et aux abords des arrêts.

Une mise en cohérence avec les orientations des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) ou des PLU des collectivités voisines serait utile également.

Le document d'orientation générale (DOG) :

Les orientations pour les transports publics du Pays que vous envisagez vont tout à fait dans le sens des préconisations du SMTCO, à savoir le rabattement vers les pôles d'échanges par les lignes interurbaines, par la mise en place de TAD et le covoiturage (pièce n°3, page 34). Vous envisagez également la perspective de billets uniques pour plusieurs modes de transport.

Le SMTCO a mis en place depuis le début de l'année 2008 une **Centrale d'informations voyageurs dans l'Oise / et un portail internet, pour connaître tous les horaires et tarifs des transports collectifs dans le département**. Je vous joins les plaquettes de ces services à diffuser si cela est possible dans vos locaux et publications auprès de vos administrés :



OISE Mobilité
Syndicat Mixte des Transports
Collectifs de l'Oise

**Se déplacer dans l'Oise :
tous les horaires des transports**

du lundi au samedi : de 7h30 à 20h
dimanche et jours fériés : de 10h à 20h

N°Azur 0 810 60 00 60 www.oise-mobilite.fr

APP. à appeler tous depuis un portable

Le SMTCO a ouvert également un **service de covoiturage dans l'Oise et au-delà**. Le covoiturage a pour but de réduire le nombre d'automobilistes roulant en solo et consiste à partager son véhicule personnel avec d'autres usagers pour effectuer tout ou partie d'un trajet en commun.

Ce service est gratuit. Voici le lien vers ce site :
<http://www.covoiturage-oise.fr/>



Passez au Covoiturage

N° Vert 0805 66 00 60

APPEL GRATUIT depuis un poste fixe

covoiturage-oise.fr

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

APP. à appeler tous depuis un portable

SITE GRATUIT

➤ **Les avantages du covoiturage :**

En s'inscrivant à ce service de covoiturage de l'Oise, on trouve de nombreux avantages :

- Partager les frais de transport entre conducteurs et passagers
- Participer à une action concrète de protection de l'environnement
- Réduire les problèmes de stationnement et de trafic
- Diminuer le stress de la circulation et des accidents de la route
- Accéder aux lieux non desservis par les transports en commun ou pendant les heures creuses.
- Rencontrer de nouvelles personnes

Je vous joins les flyers de ce service innovant. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser dans vos locaux, votre site internet et publications internes auprès de vos administrés.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



François FERRIEUX
Président du Syndicat Mixte
des Transports Collectifs de l'Oise